

**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : STAPS**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°10 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Data Analysis and Tools Applied to Sports (DATAS) ;

Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°16 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Analyste vidéo;

Vu la Délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Techniques de récupération et Micronutrition du sportif;

Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÈTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

| FORMATION | Président et Président suppléant * | | Membres | |
|----------------------------------|------------------------------------|-------------|-----------------|-------|
| | Nom et Prénom | Grade | Noms et Prénoms | Grade |
| D.U. Analyste Vidéo (Font-Romeu) | RAGE JOHANN MERIC HENRI* | PRAG MCF | BRUNET VINCENT | VAC |

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : STAPS**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°10 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Data Analysis and Tools Applied to Sports (DATAS) ;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°16 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Analyste vidéo;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Techniques de récupération et Micronutrition du sportif;
 Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÈTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

| FORMATION | Président et Président suppléant * | | Membres | |
|---|------------------------------------|-------|-----------------|-------|
| | Nom et Prénom | Grade | Noms et Prénoms | Grade |
| D.U. Techniques de récupération et micronutrition du sportif (Font-Romeu) | Non ouvert | | | |

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 11 décembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : STAPS**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°10 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Data Analysis and Tools Applied to Sports (DATAS) ;

Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°16 du 5 avril 2024 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Analyste vidéo;

Vu la Délibération UPVD/CA 2025/4-07 n°28 du 4 juillet 2025 relative au renouvellement du diplôme d'université (DU) Techniques de récupération et Micronutrition du sportif;

Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÈTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

| FORMATION | Président et Président suppléant * | | Membres | |
|--|------------------------------------|-------------|-----------------|-------|
| | Nom et Prénom | Grade | Noms et Prénoms | Grade |
| D.U. Data Analysis and Tools Applied to Sports (DATAS) (Font-Romeu) | RAGE JOHANN MERIC HENRI* | PRAG MCF | ROSALIE MARTIN | MCF |

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 11 décembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET

